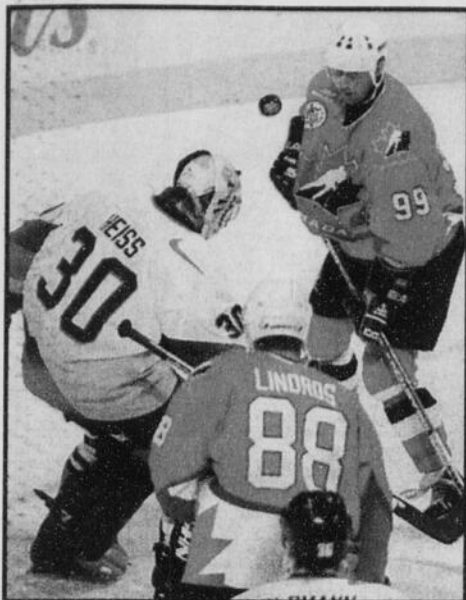
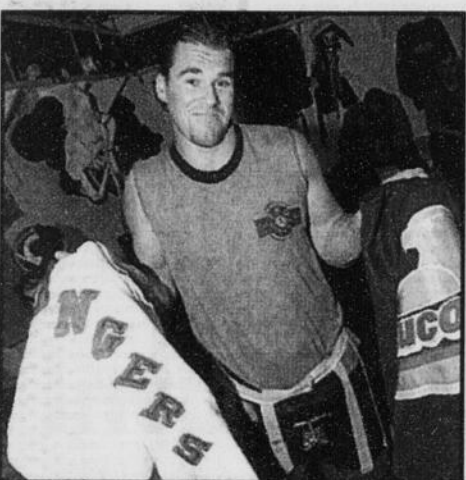




Les sports



Les Allemands n'ont pas fait le poids (C1)



Dubé part au camp des Rangers... Reviendra-t-il? (C1)

Arts et spectacles



Ce soir, une ouverture troublante avec «Le Silence des fusils» (C7)

Politique

Me Guy Bertrand supplie Ottawa de l'appuyer (D1)



Bouchard pris à partie par l'UMRCQ (D7)

Météo / A2

SOLEIL 27

6h15 19h14

32 sept 26 sept 27 sept 04 oct

Opinions

Une ville propre, propre, propre

- À lire en page A6

Des mariages forcés

La nouvelle carte électorale fédérale mécontente certains maires de la région

Michel MORIN
Sherbrooke

La nouvelle carte électorale fédérale, qui a été adoptée en douce dans une loi et qui chambarde plusieurs circonscriptions en Estrie, ne fait pas l'unanimité dans la région. Certains maires dont les municipalités changent de circonscription, sont carrément en colère.

Cette carte en vigueur aux prochaines élections fédérales - si celles-ci surviennent après le 8 janvier 1997

- bouleverse plusieurs circonscriptions et force notamment des mariages entre les pôles de Lac-Mégantic et de Thetford Mines dans le nouveau comté de Frontenac-Mégantic, les pôles de Rock-Forest-Saint-Elie avec Stanstead et Compton dans le comté de Compton-Stanstead ou encore les pôles de Bromptonville-Windsor avec Victoriaville dans la nouvelle circonscription de Victoriaville-Arthabaska.

A Lac-Mégantic, le maire Jacques Leblanc est furieux à l'endroit d'Élections-Canada.

«Je ne suis pas content du tout. Nous avons beaucoup plus d'affinités avec l'Estrie qu'avec la région de l'Amiante. Au niveau fédéral, je me demande si nous avons encore besoin d'un premier ministre, du Sénat ou d'un député. Parce que, de toute façon, l'Estrie est très mal servie au niveau fédéral. Et c'est un fédéraliste qui dit ça.»

Selon Jacques Leblanc, il aurait été plus logique pour Elections-Canada de faire passer la ville de Lac-Mégantic dans un comté de la Beauce, contrairement à la région de

l'Amiante. «Avec ce découpage, nous n'avons plus d'attachement avec l'Estrie», dénonce-t-il.

À Saint-Elie d'Orford, le maire Richard Gingras est également consterné. «C'est complètement ridicule, voyons donc. C'est aberrant. Ça n'a aucun sens. Notre secteur (Rock-Forest-Saint-Elie-Deauville) a bien plus d'affinités avec la région de Sherbrooke qu'avec la région de Compton et de Stanstead, explique-t-il. C'est complètement illogique.»

Les détails (A4)

«TEDDY», LA TERREUR DU VERMONT!

Denis DUFRESNE
Island Pond (Vermont)

«Excusez-moi, mais ça c'est du 51 milles à l'heure et je dois y aller!»

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le policier Theodore Miller, «Teddy» pour les intimes, de la municipalité d'Island Pond, dans le Vermont, prend son travail très au sérieux.

C'est lui qui distribue les «souvenirs» aux nombreux automobilistes de l'Estrie qui ont raconté leurs mésaventures à La Tribune, ces derniers jours.

Hier après-midi, à peine l'entrevue avec La Tribune commencée, notre homme y met un terme pour démarquer en trombe et rattraper un automobiliste qui excède la limite de 35 milles à l'heure sur la route 114 Nord, devant le Brighton Elementary School, l'endroit même où plusieurs conducteurs estriens se font prendre.

Déjà reconnu comme le «plus inflexible des policiers du Vermont» - on aurait même fait des reportages sur lui dans le Times Argus et le Burlington Free Press - le policier Miller commence à avoir une réputation même auprès des touristes estriens qui ont le malheur d'excéder la limite de vitesse de 35 milles à l'heure, à la sortie du village de Island Pond, situé à moins d'une trentaine de kilomètres de la frontière canado-américaine.

«Les gens aiment Teddy, ils pensent qu'il fait du bon travail, mais trouvent qu'il devrait peut-être donner davantage d'avertissements. Les commerçants, en revanche, jugent qu'il est trop dur envers les visiteurs», raconte Joel Cope, adjoint administratif à l'hôtel de ville de Island Pond, lorsqu'on lui explique que plusieurs automobilistes de la région de Sherbrooke se plaignent du zèle excessif du policier.

Ce dernier ajoute que même les nombreux motoneigistes de l'extérieur qui séjournent à Island Pond durant l'hiver goûtent à la médecine du policier, qui n'hésite pas à aller les chercher dans les restaurants pour leur remettre leur contravention pour avoir garé leur engin au mauvais endroit!

Le double de son salaire!

«Teddy a déjà voulu quitter son poste pour aller travailler à St. Johnsbury parce que les élus lui avaient refusé une hausse de salaire... eh bien les citoyens sont revenus sur cette décision et lui ont donné ce qu'il demandait!» ajoute M. Cope, après avoir souligné que le policier de cette agglomération de 45 000 personnes est... élu!

Il faut dire que le policier Miller,



Par son attitude strict à l'égard des automobilistes qui enfreignent les règles de la sécurité routière, l'agent Theodore Miller s'est bâti une réputation qui franchit les frontières du Vermont. À ceux qui se plaignent de son zèle excessif, il sert une réplique digne de son style mordant: «Si ma réputation fait en sorte que les gens vont ralentir, dit-il, alors c'est tant mieux!»

qui est à l'emploi de Island Pond depuis 14 ans, génère beaucoup de revenus pour sa municipalité: 45 000 \$ par année... plus du double de son salaire de 22 000 \$!

Grand et plutôt costaud, Theodore Miller n'a pourtant rien d'une brute ou d'un policier qui prend plaisir à terroriser les automobilistes... Mais il est sans aucun doute très zélé et applique à la lettre les règlements du Vermont Motor Vehicle Laws, une brique qu'il n'hésite d'ailleurs pas à brandir lorsqu'on lui demande s'il n'est pas exagéré, par exemple, de remettre une contravention de 150 \$ pour un collier suspendu à un rétroviseur...

«Tout objet susceptible de gêner la vision, d'obstruer le pare-brise peut causer un accident, le règlement est clair là-dessus. Et c'est la même chose pour les pare-brise et les vitres

latérales teintées (à l'avant du véhicule), c'est interdit dans le Vermont et l'amende est de 150 \$», souligne-t-il.

«Bien sûr, il y a des gens qui se plaignent car je donne beaucoup de contraventions, mais je suis ici depuis 14 ans et je suis élu! Si les gens ne m'aiment pas, ils n'ont qu'à se débarasser de moi!» raconte le policier en entrevue.

Souriant et affable, M. Miller convient qu'il a la réputation d'un policier plutôt intrinséquant, mais, dit-il sur une note philosophique, «si ma réputation fait en sorte que les gens vont ralentir, alors c'est tant mieux».

«Je ne fais pas cela pour établir un record; on s'assure que la signalisation est bien visible pour que les gens puissent savoir qu'ils sont dans une zone à vitesse réduite», explique-

L'AGENT ZÉLÉ, C'EST LUI

Photo La Tribune, Denis Dufresne

t-il. Et ses opérations radar ne visent pas que les touristes, assure-t-il.

«Nous voulons que les gens ralentissent, nous faisons du radar à l'année longue. C'est une question de sécurité», dit-il.

À l'Hôtel de Ville, l'adjoint administratif soutient par ailleurs que son policier n'a pas de quotas à remplir.

«Et les élus n'ont jamais établi son salaire en fonction de l'argent qu'il fait rentrer dans nos coffres», affirme Joel Cope.

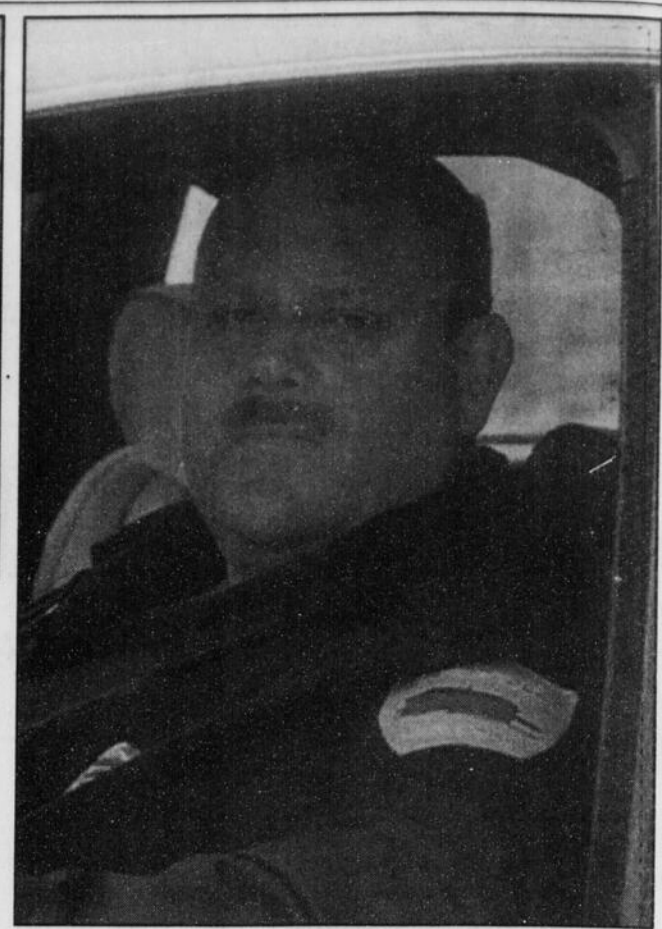
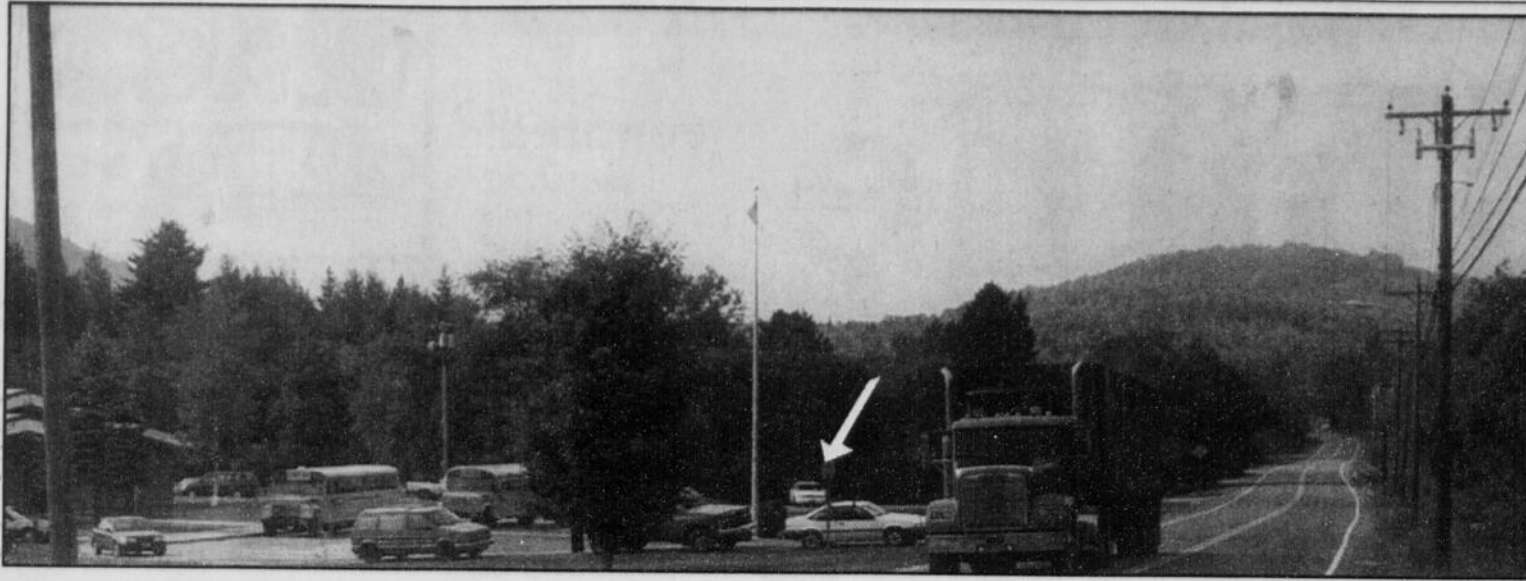
Ce dernier reconnaît que la plupart des billets d'infraction sont remis à des gens de l'extérieur qui ignorent la présence du policier, mais dit ne recevoir qu'un appel ou une lettre de protestation par mois.

Certains l'aiment, d'autres moins... (A2)

BINGO 5000\$ À GAGNER

EN BONS D'ACHATS DU CARREFOUR DE L'ESTRIE

PROCHAIN MARATHON CE SAMEDI, RETROUVEZ VOTRE CARTE DE BINGO DANS LE TÉLÉ-PLUS



Photos La Tribune, Denis Dufresne

Depuis 14 ans, beau temps mauvais temps, le policier Teddy Miller (ci-haut) se fait un devoir de coller des contraventions aux automobilistes fautifs qui empruntent la route 114. Radar en main et dissimulé derrière un bosquet (photo de gauche), il rate rarement la cible...

est de passage dans un État américain, on ne peut connaître toutes les lois américaines», estime M. Landry, qui entend protester par écrit auprès des autorités concernées, mais reconnaît que le policier a été courtois avec lui.

L'automobiliste se demande en outre pourquoi le policier lui a collé une contravention pour excès de vitesse dans une zone scolaire «un samedi soir à 18h30».

Une résidente de Cookshire, Carole Tremblay, dit avoir été interceptée parce que les vitres de sa nouvelle voiture sont teintées, ce qui est interdit au Vermont et lui a valu une amende de 150 \$.

«Il avait l'air bête. Ils nous a dit que c'était à nous de connaître les lois de l'État», affirme Mme Tremblay, qui a payé sa contravention.

Un flic qui ne fait pas l'unanimité

À Brighton, les gens sont partagés sur la façon d'agir du policier Miller

Denis DUFRESNE

Island Pond, Vermont

Même chez lui, le policier Theodore Miller ne semble pas faire l'unanimité, mais plusieurs s'accordent pour dire qu'il fait bien son travail, peut-être trop bien dans certains cas...

«Il nous a été d'un grand secours lorsque nous avons eu des problèmes de vols, il fait un bon travail», raconte Diane Rogers, propriétaire d'un magasin d'antiquités à Island Pond.

«Mais, hier, on m'a racontée qu'un automobiliste de l'État de New York venu ici visiter un ami s'est engagé dans une rue à contre-sens et a reçu un billet d'infraction. Il a dit qu'il ne reviendrait plus jamais ici!» ajoute-t-elle.

«Mauvais pour le tourisme? Définitivement!», lance la commerçante.

Sa collègue Elizabeth Williams estime elle aussi que les visiteurs qui reçoivent une contravention «ne vont pas revenir ici pour la constater, alors ils vont la payer et ne plus jamais revenir».

«Mais ça demeure un homme très gentil, il est éduqué. Je crois cependant qu'il est trop dur pour les gens de l'extérieur peu familiers avec notre ville et cela nuit aux affaires!», croit-elle.

Dans un restaurant voisin, le gérant, qui préfère ne donner que son prénom, soit Dave, semble en avoir gros sur le cœur contre ce policier.

«Il m'a donné pour 2000 \$ de billets d'infraction seulement à l'époque où je me baladais en véhicule tout terrain sur des petits chemins de campagne», dit-il.

Lorsqu'on lui rappelle que le policier est élu par les citoyens, le jeune homme rétorque «que les gens plus âgés votent pour lui, mais ne voient pas qu'il s'en prend aux jeunes... et le pire c'est qu'on ne connaît personne pour se présenter contre lui».

Deux dames rencontrées à une intersection de Island Pond sont toutefois d'un autre avis:

«Il ne fait que son travail! C'est un très bon garçon qui fait respecter les lois. Je fais attention lorsque je circule en voiture et je n'ai jamais eu de problème», déclare June, qui ne

veut pas donner son nom de famille.

Sa compagne, Peggy, fait remarquer pour sa part que de nombreux semi-remorques traversaient le village à trop grande vitesse.

«Mais maintenant, les chauffeurs savent que Teddy est là et ils font attention!» se réjouit-elle.

Le directeur du Brighton Elementary School, David Lefebvre, n'est en poste que depuis juillet dernier mais dit apprécier la présence assidue du policier.

«Il y a beaucoup de camions qui passent ici et puisque nous sommes dans une zone scolaire il ne doit pas y avoir de vitesse et, en autant que je sache, il fait bien son travail», mentionne-t-il.

Par ailleurs, deux autres automobilistes de la région ont contacté La Tribune hier pour faire part de leur mésaventure à Island Pond.

Jean-Marc Landry, de Sherbrooke, a reçu le 3 août dernier une contravention de 107 \$ pour un excès de vitesse devant le Brighton Elementary School, et de 42,50 \$ pour un siège pour enfant non conforme à la réglementation en vigueur au Vermont.

«Un avertissement aurait suffi! Lorsqu'on

Trop compliqué de fermer Saint-Vincent avant avril

François GOUGEON

Sherbrooke

Même si une analyse a été faite pour devancer à nouveau la fermeture du site King du Centre universitaire de santé de l'Estrie (CUSE), la date convenue demeure toujours le 30 avril 1997.

C'est qu'a précisé hier soir le directeur général de l'établissement, Nor-

mand Simoneau, indiquant qu'en raison des travaux à réaliser dans les autres pavillons, dont ceux de Fleuriot, pour relocaliser les activités du site King, on ne peut aller plus vite.

«On a fait l'analyse pour voir s'il ne serait pas possible de procéder à la fermeture au 15 février (1997), compte tenu des économies appréciables à aller chercher mais cela aurait considérablement compliqué la vie de tout le monde à cause des travaux qui seront en cours à ce moment-là», a noté M. Simoneau.

On a donc convenu de maintenir la date du 30 avril.

Le choix du printemps prochain pour convenir de la fermeture de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul faisait suite à une analyse plus poussée du dossier. Initialement, l'établissement devait fermer à l'automne 1997. Ce raccourci de six mois avait été dicté par des considérations financières et l'importance des compressions budgétaires.

M. Simoneau a rappelé que chaque

mois qui passe représente 1 million \$ en terme de frais d'opération de toutes sortes, uniquement pour le maintien de la bâtisse.

Contrat de recherche

D'autre part, au cours de la réunion de son conseil d'administration, le CUSE a donné le feu vert à la signature d'un contrat avec la compagnie Alex Informatique et des associés, pour un contrat de recherche de 6 millions \$ sur trois ans au Centre de recherche clini-

que (CRC). Cela nécessitera l'achat d'équipements pour 4,5 millions \$ mais qui, une fois les travaux complétés, resteront la propriété du CRC.

Même si une des quatre conditions mises de l'avant prendra quelques mois avant d'être remplie (l'approbation du ministre du Revenu pour un crédit d'impôt lié à la recherche au bénéfice du promoteur), les dirigeants du CUSE ont jugé suffisantes les garanties mise de l'avant par la compagnie informatique pour s'engager.

loto-québec

Tirage du 96-09-04

GAGNANTS LOTS

6/6	4 951 172,10 \$
5/6+	156 353,40 \$
5/6	279 2 241,60 \$
4/6	15 676 76,40 \$
3/6	293 639 10,00 \$

Ventes totales: 18 107 043,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 10 000 000,00 \$

Banco Tirage du 96-09-05

1 8 13 18 19
27 29 30 31 36
47 49 51 52 53
56 57 59 61 64

Extra Tirage du 96-09-04

NUMÉRO: 518044

Extra Tirage du 96-09-05

NUMÉRO: 716665

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Le modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

À LIRE DEMAIN

Daniel Lemire
Les angoisses d'un humoriste

Donald Pilon
Un homme en or

DANS LE CAHIER DES ARTS ET SPECTACLES

MÉTÉO La Tribune

MétéoMédia

AUJOURD'HUI 27 PRÉC. 0
CETTE NUIT 13 PRÉC. 0
DEMAIN 24 PRÉC. 10
DIMANCHE 24 PRÉC. 30
LUNDI 23 PRÉC. 40

INDICE UV: 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
60 50 20 15

QUÉBEC

Chicoutimi Sol	25/14	Québec Sol	25/15
Gaspé Sol	18/12	Rimouski Sol	18/14
Iles-de-la-Mad. Sol	18/13	St-Georges Sol	25/15
La Grande Var	13/8	Sept-Îles Var	16/11
Lac-St-Jean Sol	25/15	Trois-Rivières Sol	25/12
Montréal Sol	28/19	Val d'Or Var	23/11

CANADA

Charlottetown Sol	20/13	Pégina Var	18/6	Boston Var	26/19	New York Var	28/22
Edmonton Var	15/3	St-John's Plu	16/12	Cape Cod Var	26/20	Plattsburg Var	28/16
Fredericton Sol	24/13	Toronto Sol	28/16	Burlington Var	28/16	Portland Sol	29/16
Halifax Sol	22/13	Victoria Plu	19/10	Concord Var	30/14	Providence Var	28/17
Ottawa Sol	29/16	Winnipeg Ora	22/15	Detroit Nua	28/18	Washington Plu	25/22

USA

LE MONDE

Athènes Sol	29/22	Mexico City Ave	25/13	Atlantic City Plu	26/22	Myrtle Beach Sol	27/21
Beijing Sol	27/16	Moscou Ave	22/12	Cape Cod Var	26/19	Old Orchard Var	29/16
Berlin Sol	17/9	Paris Sol	23/11	Daytona Beach Sol	31/23	Orlando Var	33/24
Hong Kong Sol	31/25	Port-au-Prince Plu	30/24	Freeport Ave	32/26	Plattsburg Var	28/16
Lisbonne Sol	22/15	Rome Sol	24/14	FL Lauderdale Var	34/25	Tampa Var	32/24
Londres Ora	29/16	Tokyo Ave	26/22	Honolulu Sol	32/24	Virginia Beach Plu	24/23
				Key West Var	32/27	West Palm B Var	34/24
				Miami Var	34/25	Widwood Plu	26/22

© 1996 Infomédia/Météo

EMPLOIS DU JOUR

Mécanicien ou apprenti 4e année
Offre: 2089659
Lieu: Sherbrooke
Salaire: selon carte et + selon expérience, permanent, plein temps, jour, 42,5 heures/semaine, diplôme études professionnelles, carte compagnon ou apprenti 4e année, connaissance injection électronique, avoir outil

Boucher/ère dépeçage
Offre: 2110262
Lieu: Bonsecours
Salaire: 7 \$/heure et +, selon expérience et compétences, septembre à janvier, plein temps, 40 heures/semaine, équipe de jour
Exigences: D.E.S., minimum 1 an d'expérience, certificat en coupe de viande, disponible immédiatement, travailler sous surveillance minimale, parler français, cours si possible, si peut faire abattage un atout.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

LA QUOTIDIENNE 645-3848

INDEX

Arts: C-6
Bandes dessinées: C-8
Chez nous: B-1
Décès: D-5
Économie: B-5
Opinions: A-6
Horoscope: C-8
Messier en liberté: C-8
Petites annonces: D-2
Sports: C-1
Vivre: B-6

...rêves de vacances... VACANCES DE RÊVE...

MAROC: visitez les villes impériales traversez les montagnes de l'Atlas découvrez le grand sud et son désert profitez des plages d'Agadir

31 oct. au 14 nov.

1650, boul. Portland (coin Bryant) Sherbrooke 819 566-8663

5335, rue Frontenac Lac-Mégantic 819 583-2801

Permis du Québec

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (division La Tribune)

TÉLÉPHONES

Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

LIVRAISON

Camelots et camelots motorisés
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camelot
taxe de vente du Québec 24 \$
Coût à l'abonné 3,95 \$

ABONNEMENTS

Abonnement payé à l'avance:
droits réservés par camelot et camelots motorisés.

Temps	Prix	T.P.S.	T.V.Q.	Total
1 an	175,12 \$	12,26 \$	12,18 \$	199,56 \$
6 mois	87,60 \$	6,13 \$	6,09 \$	99,82 \$
3 mois	44,84 \$	3,14 \$	3,12 \$	51,10 \$
1 mois	23,49 \$	1,64 \$	1,63 \$	26,76 \$

Abonnement par la poste: Territoire immédiat

Temps	Prix	T.P.S.	T.V.Q.	Total
1 an	255,00 \$	17,85 \$	17,74 \$	290,59 \$
6 mois	140,00 \$	9,80 \$	9,74 \$	159,54 \$
3 mois	80,00 \$	5,60 \$	5,56 \$	91,16 \$
1 mois	50,00 \$	3,50 \$	3,48 \$	56,98 \$

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00\$, 6 mois 410,00\$, 3 mois 265,00\$, 1 mois 130,00\$

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

MARIO Goupil



À quand un menu pour la télé?

À la campagne, quand j'étais tout jeune, il nous était possible de capter deux postes sur notre téléviseur en noir et blanc: Radio-Canada, que j'écoutais religieusement le lundi soir pour «Les belles histoires des pays d'en-haut» et le samedi soir pour le hockey, ainsi que CHLT-TV, que j'aimais bien regarder pour ses bulletins de nouvelles. C'était l'un ou l'autre. Point à la ligne. Comme la télécommande n'avait pas encore été inventée, on se levait rarement pour changer de poste. De toute façon, c'était le 2 ou le 7. Et comme on ne connaissait pas autre chose à l'époque, cela nous suffisait amplement.

Mais un jour, mon père décida d'installer une antenne sur le toit de notre maison. Alors ce jour-là, les amis, notre vie a changé. Imaginez un peu: on pouvait syntoniser un poste de télévision des États-Unis. Quel fêta ce fut! Quel luxe! Il y avait bien un peu de neige dans le téléviseur lorsque l'on regardait le «poste anglais», mais c'aurait pris toute une bordée pour nous priver de Mickey Mouse et de son ami Donald Duck.

Il me semble que grâce à cette antenne, on venait de faire un bien grand pas en avant. À mes yeux c'était comme si, de notre salon, on venait de conquérir les États-Unis!

Depuis, tout a bien changé. Les téléviseurs ont ajouté des couleurs à leurs images. Des postes à leur créneau aussi. Il doit bien y en avoir une bonne cinquantaine de disponibles sur le câble maintenant à Sherbrooke. En fait, il y en a tellement que je m'y retrouve plus. C'est pire ces derniers temps, soit depuis que le 10 est rendu au 18, le 18 au 33, le 21 au 26, alouette! Je suis tout mêlé. Je ne m'y retrouve plus.

Mais il semble que je suis loin d'être sorti du bois puisque le CRTS vient d'autoriser l'ajout de 23 nouveaux canaux, dont quatre canaux spécialisés en français. Ceux-ci vont voir le jour au Québec d'ici un an. Pour vous, abonnés du câble, il reste à savoir s'ils feront partie du service de base de votre câblodistributeur. «Il est probable qu'ils seront ajoutés au service de base», m'a confié Bernard Bricault, le grand manitou de Vidéotron dans la région.

Si c'est le cas, un montant de 1,40 \$, plus taxes, sera ajouté à votre compte mensuel pour le câble. À Sherbrooke, il pourrait donc en coûter 25,90 \$ par mois au lieu de 24,30 \$ pour le service de base.

Autant vous dire tout de suite que moi, je n'en veux pas de ces quatre nouveaux canaux spécialisés. Il y en a déjà trop à mon goût. Il y a bien des postes, parmi la trentaine que l'on nous impose actuellement à Sherbrooke, dont je me passerais volontiers. En tant que consommateur, on devrait d'ailleurs nous permettre de choisir les postes qui nous intéressent. De quel droit peut-on nous imposer un canal de musique country comme NCN (27), le canal Infopub (10) ou encore les annonces classées télévisées (33)? Y a-t-il de quoi de plus ennuyant que ces trois canaux, dites-moi? J'oubliais Météomédia...

Il me semble qu'il serait tout à fait normal que l'on nous offre un menu télévisé. On devrait nous permettre de sélectionner les postes de télévision de notre service de base, au même titre que l'on choisit les services téléphoniques parmi ceux que nous offre Bell, par exemple. À 25,90 \$ par mois, c'est beaucoup trop d'argent pour un grand nombre de postes qui ne nous intéressent même pas. C'est pire que la vente sous pression. Ça frôle l'arnaque.

Parmi les quatre nouveaux canaux francophones spécialisés qui ont reçu l'assentiment du CRTS, il y a le Canal Nouvelles qui viendra offrir une certaine compétition au Réseau de l'information (RDI), que j'aime bien, soit dit en passant. D'ailleurs, pourquoi devrait-on payer pour deux postes qui offriront à peu près le même service? Pourquoi n'aurait-on pas le choix entre les deux?

Il y a quand même un bon côté à la naissance du Canal Nouvelles de Télé-Métropole: cela offrira un nouveau débouché aux jeunes journalistes qui sortent des collèges et des universités.

Qu'on se le dise, l'avenir des jeunes journalistes se trouve à la télévision et non pas à la radio. Encore moins dans les journaux. Donc, jeunes journalistes en puissance, apprenez à bien parler et à soigner votre apparence. Ces deux critères pourraient devenir aussi importants que de savoir écrire correctement.

D'ailleurs, une lectrice du journal m'a servi tout un sermon hier pour avoir fait une grosse faute dans ma dernière chronique lorsque j'ai écrit «... le montant des argentasses amassées».

«Le mot argent ne s'emploie pas au pluriel (...). Il me semble que vous devriez savoir cela (...). Il me semble que les journalistes devraient savoir écrire... Où sont vos dictionnaires?»

Patati, patata. Après ce savon, j'ai songé un court instant à réorienter ma carrière à la télé...

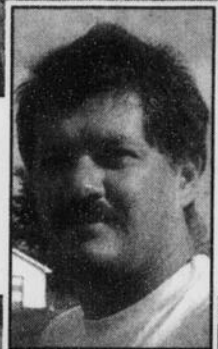
Un autre accident violent à St-Denis

□ Cette fois, des travaux routiers seraient à l'origine d'un virage en U et de la collision sur la route 249



Photo La Tribune par Pierre Saint-Jacques

Il a fallu utiliser les pinces de désincarcération pour libérer la conductrice de la Honda Civic. Après le virage en U et le choc sur la route 249, les deux voitures se sont retrouvées, à quelques mètres l'une de l'autre, dans un fossé. À droite, M. Léon Charbonneau qui demeure juste en face du lieu de l'accident.



Pierre SAINT-JACQUES
Saint-Denis-de-Brompton

La municipalité de Saint-Denis-de-Brompton a de nouveau, hier, été le théâtre d'un accident de la route violent.

Cette fois, heureusement pourrait-on commenter, malgré la multiplicité apparente des blessures subies par les deux conducteurs impliqués, leur condition physique n'inspire aucun crainte de survie.

La collision s'est produite vers 8h15 sur la route 249, non loin du carrefour qui regroupe les routes 222, 249 et la Côte de l'artiste, dans les limites de Saint-Denis-de-Brompton.

Une Honda Civic 1993 venait tout juste d'amorcer la descente de la route 249 quand, venant en sens inverse et arrivant presque au sommet de la pente, une Mazda 1986 a effectué un virage en U coupant ainsi la voie à la Honda.

Sous le choc, les deux voitures ont quitté la route pour se retrouver à quelques mètres l'une de l'autre, dans un fossé.

Les pompiers de Saint-Denis-de-Brompton, les agents de la Sûreté du Québec de Sherbrooke, les techniciens-ambulanciers et deux remorqueurs ont été dépechés sur les lieux.

Ils passent tout droit

Afin de libérer la conductrice de la Honda, Mme Karine Lanouette, âgée de 26 ans, les pompiers ont dû en couper le toit. M. Elmi Abdulahi, âgé de 28 ans, occupait l'autre véhicule. Les deux conducteurs étaient seuls dans leur véhicule et ils sont de Sherbrooke. La conductrice a été transportée au Site Bowen du CUSE et le conducteur au Site Fleurimont du CUSE.

«J'ai vu des conducteurs passer tout droit devant le petit chemin servant de détour. Pour se reprendre, certains effectuaient des virages en U afin de revenir sur leurs pas et emprunter le petit chemin», a expliqué M. Léon Charbonneau, domicilié au 2008 de la route 249,

soit juste en face du lieu de l'accident. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'une telle collision soit survenue.

Il faut savoir que d'importants travaux de réfection de la route 222 sont en cours, depuis le coeur de Saint-Denis jusqu'à la route 249. Entamés depuis le début de l'été, ces travaux en sont rendus à la phase d'asphaltage.

Deux signaleurs routiers canalisent hier le flot de circulation, l'un de la route 249 vers la route 222 ou vers le coeur de Saint-Denis, l'autre de la route 222 vers un petit chemin de terre qui aboutit sur la route 249 et permet de rejoindre la route 222.

À l'extrémité de ce petit chemin, se dressait un panneau orange avec une flèche indiquant le détour. Ce détour était prévu pour les usagers venant de l'est vers l'ouest.

Pour les conducteurs venant dans l'autre sens, on leur avait réservé un passage sur la route 222.

Un imprévu

Or, La Tribune a appris auprès d'un signaleur qu'un gros camion, contenant le produit adhésif que l'on épand sur la chaussée avant de procéder à l'asphaltage, a bloqué cette voie durant une vingtaine de minutes. Cela n'avait pas été prévu.

Les usagers devaient donc pour un court moment emprunter la route 249 mais il n'y avait pas de panneau de détour installé juste avant le petit chemin de terre d'où certains virages en U téméraires pour ceux qui passaient tout droit et l'accident malheureux de ce matin-là.

Le 23 août dernier, une famille de Saint-Denis-de-Brompton était décimée dans un accident tragique sur la route 222. Une remorque s'était détachée d'un véhicule pour venir heurter de plein fouet une voiture. La communauté de Saint-Denis avait été durement éprouvée par le décès de Danielle Couture, de son mari Benoît Beauregard et de leur petite fille Laurence. Simon, l'aîné âgé de 7 ans, avait survécu.

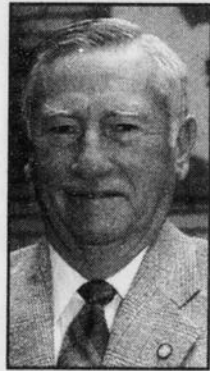
Aux yeux de Marcel Bureau, la sentence de prison à vie servie à Marcel Blanchette reste trop clémente

«Il n'aura pas besoin de travailler pour le reste de ses jours»

Louis-Éric ALLARD
Sherbrooke

«O n ne souhaite pas la mort de personne. Je ne vise pas personnellement Marcel Blanchette, mais dans un cas comme celui-là la peine de mort devrait s'appliquer.»

Bien qu'il savaît que le système judiciaire actuel ne pouvait donner une sentence plus exemplaire à Marcel Blanchette que la prison à vie pour le meurtre d'Isabelle Bolduc, Marcel Bureau, le directeur général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, n'en demeure pas moins déçu de la sentence.



Marcel Bureau

«Il a fait souffrir la petite Isabelle et lui il s'en va en prison où il n'a pas besoin de travailler pour le reste de ses jours. Le bon monsieur s'en va en prison et n'a pas besoin de s'acheter de pantalons et faire son épicerie. Cet individu coûtera tout près de trois millions \$ à la société s'il demeure

25 ans en prison. Je crois que pour tout ça, la peine de mort demeure la seule solution», croit Marcel Bureau.

Ce dernier insiste pour dire que le gouvernement doit arrêter de «s'abreuver sur les impôts des particuliers» et imposer la peine de mort. «Tu ne tuera point, dit le dicton, mais tout le monde doit en tenir compte. Lorsque tu fais des abus, tu en subis

les conséquences. La même chose doit s'appliquer pour les meurtriers.»

Marcel Bureau a indiqué que les revendications de la SSJB ne s'arrêteront pas là. On a déjà écrit au gouvernement pour ramener sur le tapis le dossier de la peine capitale. Pour lui, le combat n'est pas terminé. La SSJB compte faire avancer les choses.

«Pourquoi pas un référendum pour

claire la question. Et on ne parle pas d'un référendum qui coûterait beaucoup d'argent. Lors de la prochaine élection fédérale, il s'agit simplement d'ajouter une question sur le bulletin de vote qui demande si nous sommes pour ou contre la peine de mort, suggère-t-il. Le gouvernement aura alors le poulx de ce qu'en pense la population canadienne.»

Impossible d'«effacer» une chose pareille

— Manon Saint-Louis

Sherbrooke

«Même s'il pleurait, la chose est faite, et on ne peut pas l'effacer. On peut l'oublier un peu, mais on ne peut pas l'effacer.»

C'est en ces mots que Manon Saint-Louis, cette jeune femme de 25 ans qui a été enlevée et agressée par Marcel Blanchette, quelques jours après la découverte du corps d'Isabelle Bolduc, a exprimé qu'il n'était pas question de pardonner à son agresseur ce qu'il lui a fait subir.

Avant-hier, Marcel Blanchette a été condamné à la prison à perpétuité, après avoir plaidé coupable à tous les chefs d'accusation qui pesaient contre lui, tant ceux concernant le meurtre d'Isabelle Bolduc que l'enlèvement et l'agression de Manon Saint-Louis.

Lors d'une entrevue accordée à CKSH, Manon Saint-Louis a exprimé son soulagement de voir Blanchette con-

damné aussi rapidement, après être passé aux aveux.

«Je ne pensais pas qu'il le ferait tout de suite comme ça. Je suis assez contente», a commenté cette employée de pharmacie, qui qualifie d'insupportable et d'indescriptible l'horreur de ce qu'elle a dû endurer.

Manon Saint-Louis, rappelons-le, a été enlevée au cours de la journée du 9 juillet, alors qu'elle faisait une livraison de médicaments au 985, rue Sainte-Famille, à Sherbrooke. En plein après-midi, Blanchette l'a forcée à monter à bord de sa voiture.

Une fois la disparition signalée, les policiers de Sherbrooke ont lancé un appel national avec description de la voiture du suspect et de ses occupants. Ce sont des policiers de Montréal qui ont repéré Blanchette à Montréal, dans la nuit du 9 au 10 juillet. Après avoir procédé à l'arrestation, les policiers ont pu alors tirer Manon Saint-Louis, bouleversée mais vivante, des griffes du criminel.

Le designer Jean Airoidi voit la vie avec mille yeux!

Claude PLANTE
Sherbrooke

Le designer estrien Jean Airoidi est bien nerveux. Et ça paraît dans ses yeux...

Le Windsorsois prépare présentement sa nouvelle collection printemps-été 1997 qu'il présentera lors de trois défilés de mode d'envergure, à Montréal, Toronto et New-York. Le thème, cette fois-ci: les yeux!

«Il me reste plein de choses à faire. Mon premier défilé a lieu dans quelques jours, s'empresse-t-il. Je n'ai pas trouvé tous les souliers qu'il me faut.»

Pourquoi les yeux, après les bébés et les phoques? «J'ai pensé à ça quand je me suis fait opérer les yeux au laser l'an

dernier. Depuis, je vois la vie d'un autre oeil...», ajoute le jeune homme avec un petit sourire en coin.

«Le tissu utilisé pour cette collection a été imprimé en Europe. Il y aura des yeux partout. Mêmes les boutons sont des yeux. Ce sont ceux de mannequins célèbres. Ceux qui examineront bien pourront voir ceux de Céline Dion.»

La présentation de Montréal aura lieu dimanche le 8 septembre à l'hôtel Le Méridien. À la fin du défilé, Véronique Cloutier, VJ à Musique Plus, arrivera sur scène pour présenter le clou du spectacle. L'an dernier, cet honneur revenait à la comédienne Marie-Soleil Tougas.

Deux jours après, Airoidi fera sa marque au Ready To Wear de Toronto. Le 27, ses créations apparaîtront au Ca-

nada Mode présenté à la Fashion Boutique, de New York.

Les affaires tournent rondement pour lui avec la présente collection automne-hiver sous le thème provocateur «Phoque la mode». Depuis que son atelier de création et de fabrication est installé dans un immeuble plus grand à Windsor, il y a maintenant un an, le travail ne manque pas.

«Il faut déjà penser à la collection automne-hiver 1997, note-t-il. Je pars prochainement en l'Europe pour acheter mon tissu.»

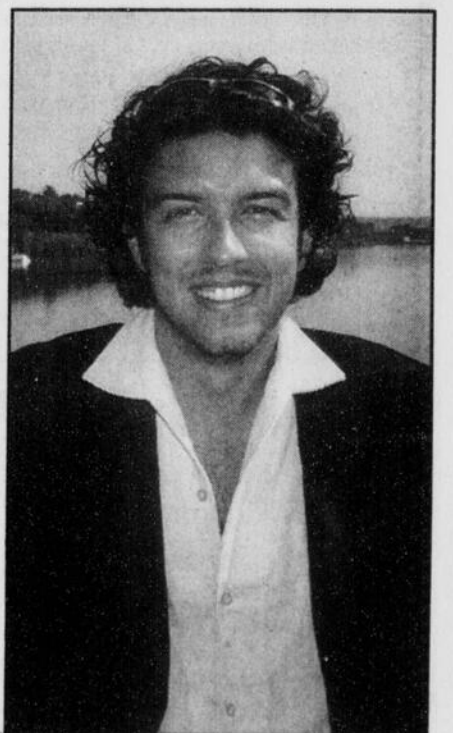


Photo La Tribune par Claude Plante

Le designer windsorois Jean Airoidi prépare fébrilement sa nouvelle collection printemps-été 1997 qu'il présentera lors de trois défilés de mode d'envergure, à Montréal, Toronto et New-York.

JEAN-LUC MONGRAIN VOUS PARLE À 8 h 20

CHLT 630
RADIO MÉDIA

LA NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE FÉDÉRALE

Un paysage estrien profondément transformé

Michel MORIN
Sherbrooke

De nouvelles appellations, des modifications accueillies avec scepticisme et le mariage forcé de certaines agglomérations qui n'ont que peu d'affinités entre elles. Voilà la macédoine concoctée par Elections-Canada qui sera servie à l'électorat estrien lors du prochain scrutin fédéral.

Et l'électeur devra bien s'y faire. Parce que les modifications annoncées à la fin du printemps, et qui curieuse-

ment n'ont pas fait l'objet de diffusion médiatique, sont maintenant contenues dans une loi. Plus moyen, donc, de revenir en arrière puisque la nouvelle carte électorale fédérale sera en vigueur à compter du 8 janvier prochain.

Ainsi, le comté de Mégantic-Compton-Stanstead disparaît. Tant dans son appellation que dans ses limites connues depuis maintenant quelques années. Ainsi, cette circonscription, représentée aux Communes par le bloquiste Maurice Bernier, sera dorénavant connue sous le nom de Compton-Stanstead.

Son nombre d'électeurs connaît une augmentation significative, passant d'environ 53 000 à 73 000 électeurs. Mais c'est surtout le nouveau découpage géographique qui étonne. Ainsi, le nouveau comté accueille en outre les villes de Rock Forest, Saint-Élie d'Orford et Deauville, lesquelles étaient contenues dans le comté de Richmond-Wolfe.

Ce comté perd de plus la ville de Lac-Mégantic et une partie des MRC Du Granit et Du Haut-Saint-François. Ces entités passent dans le giron de Frontenac-Mégantic, qui remplace le comté de Frontenac tel qu'actuelle-

ment connu. Par conséquent, Elections-Canada force le mariage de la ville de Lac-Mégantic avec la région de L'Amiante (Black Lake, Disraeli, Thetford Mines), une union qui déplaît royalement au maire Jacques Leblanc, de Lac-Mégantic.

Autre appellation nouvelle, le comté de Richmond-Arthabaska (l'ancien Richmond-Wolfe) comprendra dorénavant l'ensemble de la MRC d'Asbestos, les villes de Bromptonville, Richmond et Windsor, en plus d'une partie des MRC du Val-Saint-François et d'Arthabaska.

Le comté de Brome-Missisquoi, représenté par le libéral Denis Paradis, n'est pas touché dans son appellation. Il continuera de contenir la ville de Magog. Une partie de la MRC de Memphrémagog, à l'exception d'un vaste territoire s'articulant autour des villes frontalières, sera également comprise dans les limites géographiques de Brome-Missisquoi.

Dans le comté de Sherbrooke, aucun changement majeur. Caprice ou non, une seule rue de la municipalité de Saint-Élie d'Orford, qui ne compte que 37 électeurs, passe dorénavant dans la circonscription de Sherbrooke.



Gaston Leroux



Maurice Bernier

Des élus étonnés et déçus mais qui n'ont pas le choix

Sherbrooke

Il n'ont d'autre choix que de vivre avec les modifications adoptées mais il n'en demeure pas moins que les élus de la région sont pour le moins étonnés, et déçus, de la nouvelle carte électorale fédérale.

Outre les maires de Lac-Mégantic et de Saint-Élie d'Orford, les députés du Bloc québécois Maurice Bernier, dans Mégantic-Compton-Stanstead, et Gaston Leroux, dans Richmond-Wolfe, partagent les mêmes déceptions que les élus municipaux.

Mais au niveau purement électoral, reconnaissent-ils, les modifications adoptées ne leur seront pas défavorables.

«Dans mon cas, je perds un secteur très intéressant avec Rock Forest-Saint-Élie et Deauville, dit Gaston Leroux. Mais au moins, j'obtiens toute la MRC d'Asbestos et toute la grande région de Victoriaville. Au strict

point de vue électoral, je ne pense pas qu'il s'agit d'un désavantage.»

Maurice Bernier y va également du même calcul.

«Dans le nouveau comté de Compton-Stanstead, on m'ajoute Rock Forest-Saint-Élie et Deauville qui sont des municipalités où le vote souverainiste est très fort, commente-t-il. Mais cela étant dit, je vais continuer de représenter tous les gens de Mégantic-Compton-Stanstead jusqu'aux prochaines élections.»

Seul le maire de Rock Forest, Bertrand Delisle, voit des avantages au fait que la ville qu'il dirige quitte le comté de Richmond-Wolfe pour passer dans celui de Compton-Stanstead.

«Je suis favorable à ça. Parce qu'il y a plus d'homogénéité avec la partie de Stanstead, North Hatley et Compton qu'avec le secteur de Richmond, de commenter Bertrand Delisle. J'aime mieux aller dans cette direction que dans l'autre.»

La composition des circonscriptions renouvelées pour le prochain scrutin

Sherbrooke (MM)

Voici, telle que déterminée par la Division de la géographie électorale d'Elections-Canada, la nouvelle composition (et les nouvelles appellations) des circonscriptions électorales fédérales qui offriront une toute nouvelle configuration lors du prochain rendez-vous électoral, possiblement à l'automne 1997.

Compton-Stanstead (Population de 73 033): Comprend a) les villes de Coaticook, Cookshire, East Angus, Rock Forest, Rock Island et Waterville;

b) la municipalité régionale de comté de Coaticook;

c) la municipalité régionale de comté Le Haut-Saint-François, à l'exception de: la ville de Scotstown; les municipalités des villages de La Patrie, Saint-Gérard et Weedon Centre; les municipalités des Cantons de Ditton, Hampden, Lingwick et Weedon; les municipalités de Chartierville et Fontainebleau;

d) la municipalité régionale de comté de Sherbrooke, à l'exception des villes de Fleurimont, Lennoxville et Sherbrooke;

e) dans la municipalité régionale de comté de Memphrémagog: les municipalités des villages d'Ayer's Cliff, Beebe Plain, Hatley, North Hatley et Stanstead Plain; les municipalités des Cantons de Hatley, Hatley-Partie-Ouest et Stanstead; les municipalités d'Ogden et Sainte-Catherine-de-Hatley.

Sherbrooke (Population de 95 204): Comprend les villes de Fleurimont, Lennoxville et Sherbrooke.

Richmond-Arthabaska (Population de 95 749): Comprend: a) les villes d'Asbestos, Bromptonville, Danville, Richmond, Victoriaville-Arthabaska (aujourd'hui fusionnées), Warwick et Windsor;

b) la municipalité régionale de comté d'Asbestos;

c) la municipalité régionale d'Arthabaska, à l'exception de: la municipalité du village de Daveluyville; les municipalités des paroisses de Saint-Louis-de-Blandford, Saint-Rosaire et Sainte-Anne-du-Sault; la municipalité du canton de Maddington; la municipalité de Saint-Valère;

d) dans la municipalité régionale de comté de Le-Val-Saint-François: les municipalités des villages de Kingsbury, Melbourne et Saint-Grégoire-de-Greenlay; les municipalités des paroisses de Saint-Denis-de-Brompton et Saint-François-Xavier-de-Brompton; les municipalités des cantons de Brompton, Cleveland et Melbourne; les municipalités de Saint-Claude, Stoke et Val-Joli.

Frontenac-Mégantic (Population de 70 106): Comprend: a) les villes de Black Lake, Disraeli, Lac-Mégantic, Scotstown et Thetford-Mines;

b) la municipalité régionale de comté de L'Amiante;

c) la municipalité régionale de comté de Le Granit, à l'exception des municipalités de

Risborough et Saint-Robert-Bellarmin et de la municipalité des cantons unis de Risborough-et-partie-de-Marlow;

d) dans la municipalité régionale de comté Le Haut-Saint-François: les municipalités des villages de La Patrie, Saint-Gérard, et Weedon Centre; les municipalités des cantons de Ditton, Hampden, Lingwick et Weedon; les municipalités de Chartierville et Fontainebleau.

Brome-Missisquoi (Population de 80 316): Comprend: a) les villes de Bedford, Bromont, Cowansville, Dunham, Farnham, Lac-Brome, Magog et Sutton;

b) la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

c) la municipalité régionale de comté de Memphrémagog, à l'exception de: la ville de Rock Island; les municipalités des villages d'Ayer's Cliff, Beebe Plain, Hatley, North Hatley et Stanstead Plain; les municipalités des cantons de Hatley, Hatley-Partie-Ouest et Stanstead; les municipalités d'Ogden et Sainte-Catherine-de-Hatley;

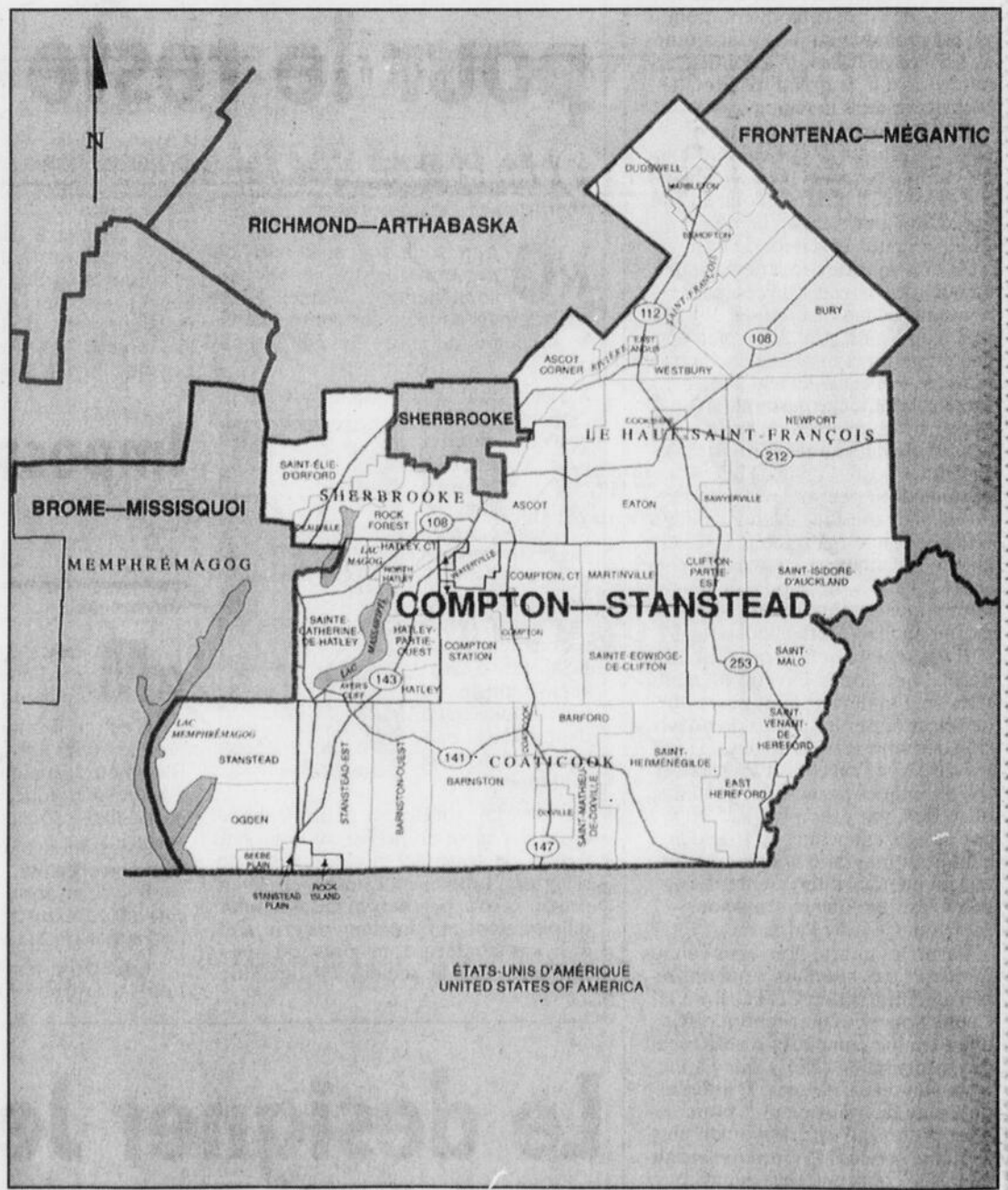
d) dans la municipalité régionale de comté de Le Haut-Richelieu: la municipalité du village de Henryville; la municipalité de la paroisse de Saint-Sébastien; les municipalités de Henryville, Noyan, Saint-Georges-de-Clarenceville et Venise-en-Québec.

Drummond (Population de 79 654): Comprend: a) la ville de Drummondville;

b) la municipalité régionale de comté de Drummond.

Le comté de Mégantic-Compton-Stanstead disparaît. Tant dans son appellation que dans ses limites connues depuis maintenant quelques années. Ainsi, cette circonscription, représentée aux Communes par le bloquiste Maurice Bernier, sera dorénavant connue sous le nom de Compton-Stanstead. Son nombre d'électeurs connaît une augmentation significative, passant d'environ 53 000 à 73 000 électeurs. Mais c'est surtout le nouveau découpage

géographique qui étonne. Ainsi, le nouveau comté accueille en outre les villes de Rock Forest, Saint-Élie d'Orford et Deauville, lesquelles étaient contenues dans le comté de Richmond-Wolfe. Ce comté perd de plus la ville de Lac-Mégantic et une partie des MRC Du Granit et Du Haut-Saint-François.



Kawasaki

NOUVEAU MODÈLE 1997

KVF 4X4 AUTOMATIQUE
Disponible fin août

Financement * SUR PLACE

OFFRE SPÉCIALE DE LANCEMENT
Jusqu'au 31 octobre 1996
Achetez une des motos ci-bas mentionnées et obtenez en cadeau entre 500\$ et 1 000\$ d'accessoires

VULCAN 1500 CLASSIC	⇒ 1 000\$ d'accessoires
VULCAN 800 CLASSIC	⇒ 750\$ d'accessoires
VULCAN 500 LTD	⇒ 500\$ d'accessoires

1997
ANGEL MECANO LTÉE
3191, rue King Est
FLEURIMONT
(819) 565-0188

* Sur approbation du crédit
Conduisez de façon responsable dans le respect de l'environnement.

Invitation Spéciale

De Maytag et de Service de l'Estrée

Venez dès maintenant découvrir les caractéristiques de nouveaux modèles

- Innovation et qualité
- Fiabilité quand il est question de MAYTAG
- Soins fiables pour vos vêtements
- Séchage doux et efficace
- Vaste choix de modèles

Service de l'Estrée

Les spécialistes de l'ÉLECTROMÉNAGER

SHERBROOKE 225, rue Wellington Sud 563-0563	GRANBY 3151, rue Poind 563-2921	DRUMMONDVILLE 385, rue Dufferin 777-5544	VICTORIOVILLE 455, boul. St-Joseph 475-9777	VICTORIOVILLE 600, boul. Jutras Est 752-3239
--	--	---	--	---

Nouvelle carte électorale

Le bloquiste Jean Landry en désaccord

Gilles BESMARGIAN

Victoriaville

On s'en doutait: le député de Lotbinière aux Communes, le bloquiste Jean Landry, se dit très déçu de perdre le pôle d'attraction de sa circonscription, la ville de Victoriaville, à la suite du nouveau découpage (devenu officiel) de la carte électorale fédérale.

À la prochaine élection (si celle-ci a lieu après le 9 janvier 1997), la capitale des Bois-Francs deviendra en retour la municipalité la plus peuplée de la nouvelle circonscription électorale de Richmond-Arthabaska, qui regroupera près de 96 000 électeurs des MRC d'Arthabaska et d'Asbestos.

En sa compagnie, on retrouvera, entre autres, Warwick, King's Falls, Asbestos, Richmond, Windsor et Bromptonville.

Par ailleurs, certains localités

de la MRC d'Arthabaska demeurent dans le comté de Lotbinière. C'est le cas pour Daveluyville, Sainte-Anne-du-Sault, Maddington, Saint-Louis-de-Blandford, Saint-Rosaire et Saint-Valère, comme par hasard le lieu de résidence du député Landry.

«Personne ne pourra dire que je ne me suis pas battu pour éviter un tel découpage qui, dans ma tête, n'a aucun bon sens. Je me suis présenté devant la commission, au même titre que l'ex-député libéral Jean-Guy Dubois d'ailleurs, pour conserver le statu quo.

«Selon moi, de poursuivre M. Landry, on vient de séparer les villes-soeurs qu'étaient Victoriaville, Warwick, Princeville et Plessisville, lesquelles n'ont aucune affinité avec les municipalités voisines de Sherbrooke.»

Roux peu étonné

Le maire de Victoriaville, Pierre Roux, quelque peu éton-

né d'apprendre la nouvelle, croit de son côté que le changement de comté n'aura aucun impact majeur. Contrairement au député de Lotbinière, le premier citoyen de la capitale des Bois-Francs soutient que les plus importantes municipalités de la région ont plus d'affinité avec ses «voisines» de l'Estrée.

«D'autre part, je suis heureux de voir resurgir le nom Arthabaska dans le décor. Avant l'avènement de Lotbinière, en 1970, on s'en souviendra, de rappeler M. Roux, il apparaissait aux côtés de celui de Drummond pour identifier le comté.»

Pour revenir à Jean Landry, le nombre d'électeurs qu'il représentera à la prochaine élection passera d'environ 98 000 à moins de 70 000 dans un milieu principalement rural. La ville de Plessisville, où il a l'intention de déplacer son bureau de comté, deviendra la municipalité la plus importante avec quelque 7000 personnes.

La chance au coureur...

Pierre SAINT-JACQUES
Sherbrooke

Un jeune homme de 20 ans a bénéficié le premier, dans le district judiciaire de Saint-François, de la nouvelle disposition de la loi permettant à un juge de condamner quelqu'un à une peine... avec sursis.

Cette disposition n'est en vigueur que depuis mardi et le juge Michel Côté, de la Cour du Québec, l'a utilisée dans la cause de Gaétan Lessard jr, de Sherbrooke, qui avait plaidé coupable à des accusations de vol qualifié à l'endroit d'un chauffeur de taxi, d'introduction avec effraction avec deux complices et dans laquelle il a joué le rôle du conducteur, enfin de bris d'engagement.

Le client du défenseur Jean Leblanc s'était soumis à une thérapie de trois mois dans un centre de désintoxication, avait perdu son emploi à cause du bruit médiatique de son arrestation et de sa comparution, s'était déniché un nouvel emploi et se soumettait à un suivi une fois la semaine au centre de désintoxication.

Le rapport présentiel était favorable.

Pour le vol qualifié, le tribunal a condamné Lessard à six mois de prison et à deux mois supplémentaires pour l'introduction avec effraction et le bris d'engagement. Il a de plus soumis l'accusé à une probation de deux ans, à l'obligation de se rapporter à un agent de probation et à un agent de surveillance; il lui a de plus interdit la possession de toute arme à feu pour les dix prochaines années.

L'accusé n'aura pas le droit de quitter le Québec durant la période de probation et il devra aviser la Cour de tout changement d'adresse et d'emploi.

Si tout se passe bien durant les deux ans de probation, la sentence s'efface. Si l'accusé commet une infraction criminelle, il devra purger la sentence avec sursis telle que prononcée et le tribunal ajoutera une autre condamnation.

Il semble qu'une telle disposition donnera la chance au coureur de prouver sa réhabilitation et le distinguera de ceux qui profitent des largesses pour ne pas dire des faiblesses du système judiciaire.

Un débordement «contrôlé»

□ L'idée de construire une nouvelle école à Rock Forest doit être écartée

François GOUGEON
Sherbrooke

«Parler d'un deuxième Saint-Élie à Rock Forest en matière de débordement des élèves, c'est un peu fort même si c'est vrai qu'il y a là une problématique. Pour le moment, les écoles arrivent assez bien à gérer la situation entre elles.»

Le directeur général par intérim de la CSCS, Jean De Francesco, a indiqué hier qu'il est prématuré de partir en peur et d'imaginer que Rock Forest va vivre la même situation que Saint-Élie-d'Orford avec l'exclusion d'élèves de son territoire, faute de places.

«C'est sûr que c'est décevant pour des parents habitant à proximité de l'école de leur quartier de voir leurs enfants être dirigés vers une autre école. Mais actuellement, le débordement se gère bien au sein des écoles du territoire de Rock Forest», a noté M. De Francesco.

Du reste, la situation décrite hier par le conseiller forestois Benoît Charland, dont l'enfant a été transféré de l'école du Boisjoli (où la famille habite) à Beaulieu, n'est pas une surprise. «Ce sont des choses qu'on connaissait. Mais avant d'imaginer les pires scénarios pour l'avenir, on va procéder à des études démographiques et à des évaluations sur les bassins de fréquentation. Ces éléments seront connus des parents quand tout sera complété, normalement en décembre», a-t-il rajouté.

Mais M. De Francesco précise au départ que l'idée de construire une autre école à Rock Forest doit être écartée. De toute façon, dit-il, le ministère de l'Éducation n'accorde plus de nouvelle construction dans le territoire d'une commission scolaire qui dispose encore de places dans ses écoles.

Pour les directeurs des écoles de Rock Forest, la situation n'est pas non plus une surprise. Surtout en raison de la forte activité de construction domiciliaire dans le secteur des écoles Beau-

lieu et Boisjoli.

À Beaulieu, par exemple, Jacques Faucher signale que de 330 élèves il y a deux ans, l'école est passée à 405 l'an passé et à 428 cette année. «Quand on a réalisé l'agrandissement (en 1992), on avait prévu que l'espace serait comblé en cinq ans. C'est ce qui se produit», a noté M. Faucher.

Du côté de la Maisonnée, où on compte 514 élèves, le directeur, Gilles Lemelin, constate qu'on a dû procéder à 22 transferts: neuf élèves qui n'ont pu être admis à l'école de leur quartier fréquentent cette année Beaulieu et pour sa part, la Maisonnée a reçu 22 élèves de l'extérieur de son environnement immédiat.

«Ce sont 22 élèves qui ne peuvent cette année fréquenter l'école de leur milieu de vie. La problématique à Rock Forest diffère de celle de Saint-Élie-d'Orford mais c'est sûr que c'est une situation qu'on devra regarder de près», a fait valoir M. Lemelin.

MÉGA VENTE D'OUVERTURE!

PRIX IMBATTABLE

TOUS NOS MOCS EN CUIR POUR FEMMES À PRIX CHOC!

29⁹⁹
Rég.: ~~39⁹⁹~~

3 jours seulement les 6, 7 et 8 septembre

PRIX IMBATTABLE

Vrai suède, pour femmes!

19⁹⁹
Rég.: ~~24⁹⁹~~

Pour un temps limité!

39⁹⁹
Rég.: ~~49⁹⁹~~

Bottillons Cuir pour femmes

Dernière chance pour la rentrée pour petits et tout-petits!

PRIX IMBATTABLE

Nos bottillons pour Fillettes et garçons

14⁹⁹
Régulier jusqu'à: ~~24⁹⁹~~

Pointures: 5 à 10 et 11 à 4

Pointures: 7 à 12 et 13 à 3

Pointures: 5 à 10 et 11 à 4

Profitez de la méga vente d'ouverture dès aujourd'hui!

YELLOW

2980, Portland
(Face au Carrefour de l'Estrie)

562-0539

Opinions

La Tribune

Raymond Tardif, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

EDITORIAL

Propre, propre, propre



Jacques PRONOVOST

L faut-il être propre et pauvre, ou riche et pollué? La question ne se pose plus de la même façon aujourd'hui avec les usines high-tech presque aseptisées, les mécanismes d'anti-pollution pour les vieilles technologies, la réglementation plus sévère qu'il y a vingt ans; la question était plus appropriée hier mais elle continue aujourd'hui à hanter plusieurs villes.

On peut et on doit s'enorgueillir de vivre, à Sherbrooke, dans la ville la plus propre, c'est-à-dire la moins polluée au Québec. Il s'agit d'une fierté bien placée.

Mais même cette statistique cache d'autres réalités. Notamment pour Sherbrooke un taux de chômage élevé et surtout un salaire moyen bien en-deçà de la moyenne québécoise. Car les grosses usines, les plus polluantes d'hier, apportaient en même temps que des emplois bien rémunérés, une augmentation de la pollution atmosphérique ou des coûts d'eau.

C'est encore vrai pour des municipalités comme Windsor ou East Angus; des villes comme Trois-Rivières, Chicoutimi ou Montréal ont aussi connu le développement et les emplois par le biais de ces grandes entreprises qui font encore partie de leur décor et polluent leurs statistiques de salubrité, tout en colorant encore positivement celles de l'emploi. Quand elles disparaissent, l'air est plus respirable, mais le climat économique plus étouffant.

L'eau de la région est de bonne qualité. Sa source, le Memphrémagog n'est pas atteinte trop durement par la pollution industrielle. Trois-Rivières puise, elle, son eau courante dans la rivière Saint-Maurice, dépôt camouflé des usines de papier en amont, La Tuque, Grand-Mère et Shawinigan. Sans elles, ces villes n'auraient même pas existé. Avec leur déclin, les villes de désagrègent.

À Sherbrooke, le dilemme se pose aussi. Habités que nous sommes à cette qualité ambiante de l'air et de l'eau, nous portons une attention très particulière aux entreprises qui voudraient s'y établir. Il le faut pour préserver ce que nous avons, garantir un avenir sain pour nos enfants.

Mais il faudrait faire attention à ne pas pousser trop loin la paranoïa. Les promoteurs de l'usine Alu-Amerika qui aurait dû s'implanter à Magog, songeraient aussi à venir à Sherbrooke. Ses cheminées cracheraient une fumée blanche, sans effets polluants dit-on. Or, il semble que certains craignent quand même une réaction négative des Sherbrookoïses peu habitués à voir une telle fumée flotter au-dessus de la rivière Magog. Notre superbe réputation peut-elle aussi être un frein à notre industrialisation?

Sherbrooke est une belle ville, axée aujourd'hui sur le commerce et les entreprises de service, sur les universités et les institutions gouvernementales. Sur ce point elle s'approche plus de Ottawa-Hull ou Québec, qu'on retrouve aussi en tête du palmarès des villes les plus propres. Les deux autres sont des capitales politiques qui peuvent, mieux que la région sherbrookoïse, vivre sans une présence forte des industries.

Pour sauver le chou et la chèvre, Sherbrooke doit donc miser sur les entreprises de haute technologie non-polluante sans pour autant fermer toutes les portes au développement industriel plus lourd.

Un jeu sur ordinateur très éducatif, Sim City, apprend vite à son utilisateur que le développement des villes se fait difficilement sans procurer de l'emploi à ses habitants. Or, il faut savoir contrôler la pollution qui en émanera en choisissant bien les zones industrielles pour ne pas chasser les citoyens après coup. L'un va difficilement sans l'autre. C'est le dilemme des commissaires industriels.

L'étude de Chatelaine donne un bon portrait de la carte québécoise des villes. Sherbrooke peut être fière de faire partie du courant vert. Mais l'image négative de la pollution qui colle à la peau d'autres municipalités ne doit pas être vue seulement sous l'angle négatif de nos perceptions écologiques d'aujourd'hui. Les Québécois y ont aussi gagné leur vie, le Québec s'est développé grâce à leurs usines.

Aujourd'hui, plusieurs comme Chicoutimi et Trois-Rivières ne peuvent plus se pêter les bretelles de bénéficier de leurs emplois par centaines, sinon par milliers devant des taux de chômage aussi désastreux, mais leur passé témoigne de la richesse de leur industrialisation d'antan. Quand l'économie va, nous pouvons être sélectifs sur les choix de développement régional; si elle devait péricliter encore, aurions toujours les mêmes exigences et la même fierté verte?

Que pensez-vous de la sentence imposée à Marcel Blanchette?



Lyne Pépin, Sherbrooke: «Pour moi, ce n'est pas suffisant. Je trouve tellement que le meurtre d'Isabelle Bolduc est crapuleux. Mon cœur dit que ce n'est pas assez, peut-être parce que je suis une fille.»



Claire Bélanger, Sherbrooke: «Oui, la prison à vie, c'est suffisant. J'ai trouvé ça beau de sa part qu'il se repente et qu'il dise qu'il n'avait pas toute sa tête lorsqu'il a commis son crime et qu'il s'en remettait à Dieu.»



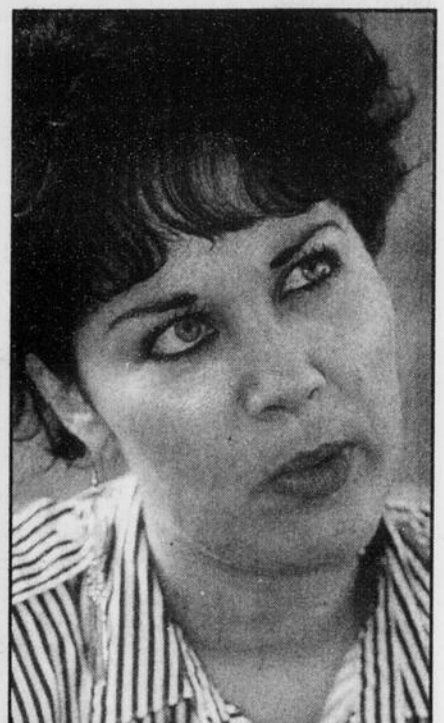
Fernande Perreault, Sherbrooke: «C'est une sentence correcte si seulement ils le font travailler en prison pour le tenir occupé.»



Sylvain Roy, Sherbrooke: «Je trouve ça très peu. Si ce n'était que de moi, il ne sortirait jamais. Ce serait la peine de mort. Ce qu'il a fait, c'est trop dégueulasse.»



Nicole Charland, Sherbrooke: «Il ne pouvait recevoir une plus importante sentence avec le système judiciaire actuel. Il devrait par contre n'avoir jamais le droit d'obtenir une libération conditionnelle. C'est sûr que la peine de mort se voudrait la meilleure sentence dans ce cas-ci et je n'hésiterais pas à signer pour qu'elle soit établie.»



Linda L., Sherbrooke: «Ce n'est pas assez la prison à vie. Dans ce cas-là, c'est la chaise électrique, rien de moins, qui devrait s'appliquer. Il n'y a pas de pardon pour un meurtre comme ça. Je pense aussi aux parents dans une histoire comme ça.»

HUMOUR

Theodore Miller un butor? Pas possible!



Gilles DALLAIRE

Theodore Miller a mauvaise presse de ce temps-ci.

On lui tombe dessus à bras raccourcis de tous les bords et de tous les côtés à la fois. On l'accuse ni plus ni moins d'avoir des yeux seulement pour les infractions au code américain de la sécurité

routièrises commises par des automobilistes québécois, d'être un raciste pour tout dire.

J'ai bien de la difficulté à le croire. Il faudrait qu'il ait changé énormément depuis une dizaine d'années. Je suis même porté à penser qu'il est la victime d'une campagne de calomnie orchestrée par je sais quelle mauvaise langue.

La seule fois où je l'ai rencontré, il m'a donné l'impression d'être de ce genre de flics, rares comme des fèces de pape, qui arrêteraient la circulation sur le pont Champlain pour laisser traverser une cane et ses canetons.

C'était au milieu des années 1980, au temps où le gouvernement américain envisageait la possibilité d'enfouir des déchets radioactifs dans un dépotier souterrain qui aurait été creusé près de Holland, au Vermont, presque à vue de nez de Stanstead.

Ce projet effarouchait tout le monde, du côté canadien de la frontière comme de l'autre, et de vives protestations s'élevaient aussitôt

qu'il avait été éventé. Pour faire comprendre sans équivoque au gouvernement américain que personne ne voulait de son dépotier, les politiciens du coin qui, comme tous les politiciens, sont aussi sensibles aux sautes d'humeur des électeurs que les aiguilles d'un sismographe aux frissons de l'épiderme terrestre, avaient consenti à apparaître à une manifestation tenue à l'école secondaire de West Charleston.

West Charleston, ce n'est pas très loin d'Island Pond, la chasse gardée de Theodore Miller, un hameau ennuyeux comme une semaine sans pain qui vaut tout de même un arrêt, à cause d'une gare à faire pâlir d'envie les deux gares de Sherbrooke et d'un restaurant, The Buck and Doe, où un gourmet voudrait être condamné à rester enchaîné à une table jusqu'au Jugement dernier.

Spécialiste des dossiers sans porteur attiré, j'avais été envoyé couvrir la manifestation. West Charleston n'étant pas à la porte de Sherbrooke, je suis parti aux alentours de 16 h car j'avais l'intention de me rendre à Island Pond, manger un petit quelque chose et donner signe de vie à une connaissance.

Qu'est-ce que vous auriez fait si, ne sachant pas où habite une connaissance, vous aviez aperçu le nez d'une voiture de patrouille dans l'entrée de la cour de récréation d'une école. Vous seriez allé demander au policier si, par hasard, il ne connaissait pas l'ami perdu de vue depuis une éternité



Theodore Miller, policier à Island Pond.

té que vous cherchiez. C'est ce que j'ai fait.

Theodore Miller - car c'était lui - a paru surpris de me voir descendre de ma voiture, me diriger vers la voiture de patrouille puis lui demander si le nom de cet ami lui disait quelque chose. Il a ouvert la portière et a commenté à se déplier, ce qui lui a pris un certain temps car il doit sûrement mesurer un bon 6 pieds 3 pouces et peser dans les 275 livres. Sitôt extirpé de la voiture, il a pris un carnet sur la banquette avant et l'a ouvert. Naïf comme je le suis, j'ai cru qu'il voulait m'indiquer la route à suivre pour me

rendre chez mon ami. Il avait une autre idée dans la caboche.

«Vous roulez à 43 milles à l'heure dans une zone où la vitesse permise est de 35 milles à l'heure, m'a-t-il fait remarquer d'un ton poli.

J'ai pris un air de vierge offensée et j'ai répliqué: «Jamais en 100 ans!»

Il m'a répondu que son pistolet-radar venait tout juste d'être calibré, il a remis son calepin sur la banquette, il s'est retourné vers moi et il a éclaté de rire.

Je n'ai pas osé lui demander s'il se faisait sécher les dents, me contentant de lui demander ce qu'il y avait.

«Il y a que c'est la première fois qu'on me court après pour recevoir une contravention. Ordinairement, c'est moi qui cours après les contrevenants», m'a-t-il expliqué en riant.

Il a ensuite repris un air sérieux et m'a dit: «Pour cette fois, je passe par dessus l'infraction mais si je vous reprends à 36 milles à l'heure, pas à 43 milles à l'heure, dans une zone où la vitesse permise est de 35 milles à l'heure, je serai sans pitié!»

Quand je suis repassé, à 15 milles à l'heure tout au plus, à l'endroit où je m'étais jeté dans ses pattes, il y était encore. Lorsqu'il m'a vu approcher, il a braqué son pistolet-radar vers ma voiture, le visage fendu d'un sourire large d'hier à demain. À mon arrivée à sa hauteur, il a laissé fuser un éclat de rire que j'entends encore résonner.

N'essayez pas de me faire croire que Theodore Miller est un butor. Jamais je ne vous croirai.

TRIBUNE LIBRE

Merci aux Pères Assomptionnistes de Beauvoir

Quelle tristesse! J'ai sursauté en apprenant que le Sanctuaire du Sacré-Coeur de Beauvoir perdait ses gardiens, nos bons Pères Assomptionnistes.

Ils ont fait beaucoup pour le Sacré-Coeur. Je me souviens des Pères Tremblay, Saint-Laurent et le bon frère Pelletier (le frère André du coin).

J'ai participé bénévolement avec le Père Tremblay, ce grand homme souriant. Il avait toujours un bon mot pour le souffrant, le malaimé de la vie, les aînés.

Je me souviens, mes parents y ont donné du temps, mon père y aidait dans les réparations, ma mère réparait ou ajoutait une dentelle aux nappes, etc. Les Pères Tremblay, Saint-Laurent et le frère André II, le frère Pelletier, avaient une façon bien spéciale de dire merci. Quand on parle de Beauvoir, c'est une richesse en beauté. Il (le Sacré-Coeur) ne doit jamais quitter son site. Il protège ses amis à ses pieds.

Les Pères Maristes auront sûrement le doigté pour garder notre Sanctuaire dans sa valeur spirituelle et vous, les Assomptionnistes, sachez que vous serez toujours dans nos coeurs et pensées.

En toute amitié,

Suzanne Gendron
Sherbrooke

ADMINISTRATION

Raymond Tardif
Président et Éditeur

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RESSOURCES HUMAINES

Michel Poulin
Directeur

RÉDACTION

Jacques Pronovost
Rédacteur en chef

Stéphane Lavallée
Directeur de l'information

PUBLICITÉ

François Fouquet
Directeur

Alain LeClerc
Pierre Dubois
Adjoints au directeur

PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION

René Béliveau
Directeur

André Roberge
Michel Dayon
Adjoints au directeur

COMPTABILITÉ

André Corriveau
Contrôleur

Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE

Jocelyn Godbout
Directeur

André Couston
Adjoint au directeur

L'équité fiscale? Pas si simple...

La Commission sur la fiscalité et le financement des services publics reçoit six mémoires à Sherbrooke

Sherbrooke (LEA)

Quelles sont les solutions idéales pour obtenir le juste équilibre fiscal? Impôt minimum sur la richesse des particuliers? Élimination des abris qui favorisent les personnes à hauts revenus? Soutenir le développement économique communautaire? Éliminer le travail au noir?

Voilà autant de recommandations pour améliorer les conditions économiques et la qualité de vie au pays. Six mémoires ont été présentés lors de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, qui se déroulaient hier à l'Hôtel Delta de Sherbrooke.

Le président de la Chambre de commerce, Luc Borduas, a été invité à prendre la parole lors du forum qui se tenait hier soir. Pour lui, il faut mettre un bémol lorsqu'on parle d'imposer encore plus les entreprises.

«Il faut assainir les finances publiques, mais ce n'est pas en taxant les entreprises qu'on va y arriver, ça c'est catégorique. Surtout ici, dans la région sherbrookoise, on a plusieurs petites entreprises qui ont démarré, il y a un peu de temps. Elles sont très vulnérables à une politique de fiscalité très rigide», a-t-il soutenu.

Le président de la commission, Alban D'Amours, admet qu'une hausse des impôts pour les hauts revenus demeure un sujet chaud. «Oui, on peut dire que c'est divisé. Plusieurs croient qu'on ne doit pas hausser les impôts des entreprises, car c'est par eux que part la création d'emplois et on ne veut évidemment pas leur mettre les bâtons dans les roues et ainsi les forcer à démarrer ailleurs», a-t-il expliqué.

Malgré les solutions apportées, dont quelques-unes contradictoires, on a tout de même réussi à arriver à un consensus sur certains points.

«La création d'emplois est au cœur des priorités. Plus que jamais, il dépend du secteur privé, car l'aide gouvernementale est devenue de plus en plus difficile. Par contre, le gouvernement doit épauler les entreprises. Et il doit y avoir plus de transparence au niveau des finances publiques. Les gens doivent obtenir une meilleure connaissance des faits. Il doit y avoir une confiance du citoyen auprès de l'État. Avec de la confiance, le citoyen devient plus responsable», a confié Alban D'Amours.

Luc Borduas a ajouté qu'il y a longtemps qu'on n'a pas touché au système de la fiscalité au Québec et qu'il est peut-être temps de le revoir. «Il faut

trouver de nouveaux stimulants pour créer de l'emploi et obtenir une distribution plus équitable de la richesse.»

Il a aussi soulevé quelques hypothèses pour dynamiser le milieu financier en région, notamment en proposant que l'aéroport de Sherbrooke devienne une zone franche, c'est-à-dire où aucune forme de taxe ne serait perçue, ce qui aurait pour effet d'attirer les investisseurs étrangers.

Finalement, notons que même si seulement six mémoires ont été présentés, le président de la commission s'est dit heureux des résultats. Il a surtout insisté sur la qualité des interventions et s'est dit confiant que la Commission aidera à faire bouger les choses «afin que le rapport fasse plus que se retrouver sur une tablette».



Six mémoires ont été présentés hier devant la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, qui tenait des audiences à l'Hôtel Delta de Sherbrooke. Aux côtés du président de la commission, Alban D'Amours, apparaissent d'autres membres de cette commission, Claudine Hannon et Nicole Beaudoin.

Imacom-Daguerre, René Marquis

LA RENTRÉE

TÉLÉVISEURS

SANYO
TÉLÉVISEUR 27"
• Stéréo
• Entrée A/V
• Sortie audio
• Télécommande universelle
549\$

MINI-CHAÎNES

SAMSUNG
MINI-CHAÎNE
• Double magnétocassette
• Lecteur-laser
• Rég.: 399\$
MAX 333
249\$

MAGNÉTOSCOPES

VHS-HQ
• Rég.: 229\$
189\$

VHS HI-FI
• Rég.: 329\$
289\$

HI-FI

ENSEMBLE CINÉMA-MAISON SONY
RÉCEPTEUR STEREO-405
• MA/ME/ProLogic • 2 x 70 watts stéréo
ENCEINTES D'AMBIOPHONIE ET DE CENTRE
Centrale 100 watts • Arrière 50 watts
MAGNÉTICASSETTE SSC150
• Auto-inversion • Lecteur-laser
ENCEINTES ENERGY PRO.5
• 2 voies • 80 watts
L'ensemble Rég.: 899\$
799\$

ORDINATEURS

MICRO
PENTIUM 100 Mhz
• 16 Mo/1.2 Go • MPEG PCI
• Fax-modem 33.6K bauds
• Windows 95 français
• Clavier Windows bilingue 104 touches
• Garantie 5 ans sur ordinateur et 2 ans sur disque rigide

CREATIVE MULTIMÉDIA
• CD-Rom BX • Haut-parleurs
• Jeux/Utilitaires
• SoundBlaster 16 bit
1788\$

IMPRIMANTES

COULEUR EPSON
199\$
ST-COLOR II
• 2.5 ppm/720 x720
* Après remise de fabricant.

À l'occasion de «la Rentrée», Dumoulin vous a préparé de super aubaines sur un grand choix de produits recherchés dans toutes les catégories.

HÂTEZ-VOUS!

La promotion se termine le 15 septembre 1996 ou jusqu'à épuisement des stocks.

OUVERTS LE DIMANCHE

PROPRIÉTAIRE À SHERBROOKE: G. DOYON T.V. SON
VENTE - SERVICE - LOCATION: 1112, rue Conseil, Sherbrooke • 565-3177
VENTE: 2222, rue King Ouest, Sherbrooke • 566-0261

branché sur l'électronique et l'informatique

Dumoulin

vendredi

Droit de parole avec Françoise Guénette

20h

Doit-on censurer Internet pour limiter la pédophilie ou ne pas le faire pour préserver la liberté d'expression? Question épineuse! **Françoise Guénette**, votre nouvelle animatrice vous la pose ce soir. Ça promet pour le reste de la saison!

19h

Québec plein écran avec Anne-Marie Dussault

Le tour du Québec en 60 minutes. Politique, économie, culture et société. **Anne-Marie Dussault** scrute l'horizon des régions en action.

21h

Avec un grand A

Dis-moi le si j'dérange avec **Rita Lafontaine**. Ses enfants sont partis faire leur vie. Son mari est parti refaire la sienne. Sa maison résonne comme une tombe. Simone étouffe de solitude. C'est peut-être votre voisine.

Télé-Québec

VOYEZ LOIN

78884

Épreuve de force chez Beloit Canada

□ Un mandat de grève suit le rejet des offres

Gilles FISETTE

Sherbrooke

Les employés et la direction de l'usine de Beloit Canada, l'ex-Ingersoll Rand, de la rue Courcellette, à Sherbrooke, sont engagés présentement dans une épreuve de force qui pourrait déboucher sur un conflit de travail.

Réunis en assemblée générale, mercredi soir, les syndiqués n'ont pas suivi la recommandation de leur exécutif et ont rejeté les dernières offres patronales.

C'est dans une proportion de 65 pour cent que les 184 syndiqués présents (sur une possibilité de 209) ont signifié leur opposition aux offres patronales. Dans une proportion semblable, ils ont livré un mandat de déclencher une grève «au moment jugé opportun».

Comme l'explique le président du syndicat, Gaston Beaudoin, il a proposé l'acceptation des offres car il jugeait que les offres se situaient à la limite de l'acceptable. «Mais les syndiqués en ont décidé autrement. Maintenant, à moins que la partie patronale revise sa position, on s'enlève vers un conflit. Nous avons averti l'employeur que nous étions disponibles pour reprendre les négociations. Nous n'avons pas encore

reçu une réponse. Nous attendons».

Deux points sont au coeur de ce différend. Selon le Syndicat des métallos, local 6670 (FTQ), Beloit Canada veut implanter un nouvel horaire de travail, au besoin. En vertu de cet horaire, les syndiqués pourraient être appelés à travailler douze heures d'affilée, selon une semaine de quatre jours de travail et d'une fin de semaine sur deux.

Les syndiqués s'opposent à ce projet. Ils soulèvent les dangers reliés à l'épuisement ainsi que la perte de qualité de vie familiale. La moyenne d'âge de ces syndiqués est de 48 ans.

Deuxième point litigieux

Le deuxième point litigieux porte sur la formation. Présentement, le contrat de travail prévoit que chaque travailleur peut accorder neuf heures de son temps à la formation, sans aucune forme de rémunération. Après neuf heures, la formation est rémunérée à temps simple. L'employeur veut porter à 37 heures et demie ce temps de formation que l'employé consacre à ses frais.

La présente convention collective est échue depuis le 18 août. Les parties s'entendent pour étendre à trois ans la durée de la prochaine convention collective.

Fuite de gaz dans l'Ouest



Une excavatrice a perforé une conduite de gaz naturel, vers 15h30, hier, à l'extrémité de la rue LaRocque, dans le quartier Ouest de Sherbrooke. La conduite traverse un champ s'étendant jusqu'à l'école Le Phare, à Ascot. On était à creuser un trou pour y installer un poteau quand le bûche est survenu. Comme c'est le cas pour les incidents de cette nature, les policiers, les pompiers et les spécialistes de Gaz Métropolitain ont convergé vers le 1655 rue LaRocque, les uns pour ériger un périmètre de sécurité et pour installer leurs batteries en cas d'intervention urgente, les autres pour colmater la brèche qui était apparue sur une conduite principale d'un diamètre de 7,5 centimètres (trois pouces). Un immeuble de six logements, voisin de la fuite, a été évacué. Le problème se posait moins pour les résidents du secteur qui sont restés sur place que pour ceux qui voulaient regagner leur foyer car il était impossible de franchir le périmètre de sécurité. Le tout devait être corrigé pour l'heure du souper ou peu s'en fallait. Sur la photo, le pompier Serge Dumas neutralise le gaz échappé avec le boyau d'arrosage.

Imacom-Daguerre, Martin Blache

AU PALAIS DE JUSTICE

Quatre mois pour voies de fait

Sherbrooke (PSJ) - François Vachon, âgé de 24 ans, de Fleurimont, a écopé quatre mois de prison pour des accusations de voies de fait avec lésions et bris de condition.

À cette sentence, la Cour a ajouté une période de probation de trois ans au cours de laquelle Vachon ne devra ni communiquer avec la victime ni mettre les pieds au Liquor Store, à Magog, où s'était déroulé l'incident, le 25 août.

Il devra enfin s'abstenir de consommer de l'alcool durant un an.

Vachon, qui avait des antécédents en matière de voies de fait, se trouvait attablé avec son frère, un membre des Hell's

Angels, quand un client a passé une remarque désobligeante à l'endroit de ce groupe de motards, notamment en disant se demander ce que le gars faisait dans ce bar avec ses couleurs et que si c'était de lui, il ne l'aurait pas laissé entrer.

L'accusé qui avait entendu la remarque a entamé une conversation plutôt à pic avec la victime, conversation qui en est venu aux coups. L'accusé, ayant le dessus, continuait de marteler le plancher avec la tête de la victime.

Neuf mois pour une poignée de dollars

Le tribunal a condamné Daniel Vachon, âgé de 29 ans, de Sherbrooke, à neuf mois de prison pour vol qualifié et bris de condition.

Hypothéqué de nombreux antécédents judiciaires dont certains avec violence, Vachon qui se trouvait en attente de procès s'était présenté dans une boutique de fleuriste, 12e Avenue Nord, à Fleurimont, le 28 août, pour en ressortir une quinzaine de minutes plus tard avec une poignée de dollars.

Il avait simulé le port d'une arme, tenu des propos plus ou moins cohérents et même mimé des gestes de karaté.

Toujours gardés au frais

Appréhendés le même jour que Daniel Vachon mais pour une autre affaire de vol qualifié, commis le 15 août, à la Caisse d'économie des Cantons de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, Denis Poulin et Sylvain Gaudet, âgés dans le début de la trentaine, sans domicile fixe pour le moment, reposent au frais depuis une semaine.

Ça durera au moins jusqu'au 12 septembre, date à laquelle on décidera de la prochaine étape judiciaire.

N'ayant pu fournir d'adresse à la Cour, le ministère public a refusé de les libérer pour la durée des procédures entamées contre eux.

Une arme a été utilisée lors du crime commis sur l'heure du midi, le jeudi 15 août, au comptoir de la caisse, à Saint-Vincent-de-Paul. La publication des portraits-robots a permis aux limiers de suivre une bonne piste.

Une colère coûteuse

Quand Terrence Dustin, âgé de 31 ans, de Rock Island, a vu les policiers dans la cour de sa résidence, ce fut plus fort que lui, la moutarde lui a monté au nez et il s'est mis à les bousculer, à vouloir les battre.

Il faut savoir que Dustin avait reçu la visite des policiers en juin dernier alors que ces derniers avaient procédé à la saisie de 80 plants de marijuana.

Or les policiers venaient tout simplement porter à Dustin un papier d'expertises concernant la qualité des plants saisis.

L'accusé aura probablement cru à une autre perquisition.

Il n'avait pas tort car lors de l'échauffourée, les policiers ont perçu une odeur de marijuana assez forte pour leur permettre de croire que l'accusé venait de consommer.

Ayant obtenu un mandat de perquisition, ils devaient découvrir dans la maison de Dustin 50 grammes de marijuana.

C'est ainsi qu'il s'est de nouveau retrouvé devant la Cour cette semaine pour être inculpé de possession de 50 grammes de marijuana en vue d'en faire le trafic et d'entrave au travail des policiers.

FAITS DIVERS

La «fébrilité» de la rentrée

Lennoxville - La fébrilité de la rentrée des étudiants, à Lennoxville, se manifeste de bien des façons au point que les policiers, à l'occasion, doivent intervenir.

Les patrouilleurs de Métro Police Ascot-Lennoxville ont en effet intercepté un véhicule, dans la nuit de mercredi à hier, avec trois étudiants du Collège Champlain à bord.

Le véhicule était rempli de pancartes d'agents d'immeuble que le trio avait récupérées un peu partout sur les pelouses.

Probablement que l'on était sur le point de s'amuser... à les installer ailleurs.

Ils seront accusés de vol simple.

De façon générale, les policiers estiment que les derniers jours, côté tribulations estudiantines, ont été passablement paisibles.

Marchands de vitesse, pensez-y!

Sherbrooke - Comme on l'avait écrit dans une chronique de début de semaine, les policiers municipaux de Sherbrooke relançaient, à compter d'hier, trois jours intensifs de radar un peu partout dans la ville.

Ils ont émis 74 constats d'infraction pour vitesse excessive et deux contraventions pour des droits d'immatriculation non payés.

Les deux vitesses les plus élevées étaient de 98 kilomètres-heure dans une zone de 60, rue King Ouest et de 86 dans une zone de 50, près de l'école Saint-François.

D'autres chats volés près d'Austin

Après avoir pris connaissance d'un article traitant de chats de maison possiblement volés dans le secteur du chemin des Baies, au lac Brompton, à Racine, une citoyenne d'Austin a signalé un phénomène semblable survenu cet été, chemin Nicolas-Austin (autrefois le chemin des Pères), près d'Austin.

«Trois chats de maison, vaccinés, stérilisés, ont disparu en l'espace de quelques semaines» a-t-elle expliqué.

À l'instar des résidentes du chemin des Baies, elle se demande s'il s'agit d'un réseau de voleurs. «Ce sont de beaux chats.» Elle déplore la situation rappelant que les propriétaires investissent beaucoup en affection et en argent dans ces animaux.

SECOURS-AMITIÉ ESTRIE
Service d'écoute téléphonique anonyme et confidentiel

5 6 4 - 2 3 2 3
1 8 0 0 6 6 7 - 3 8 4 1

Besoin d'être écouté?
Quelqu'un est là pour toi!

Une lueur d'espoir

7 jours
24 heures

Certains grands magasins font mieux que d'autres.



Nous avons créé toute une série de marques sensationnelles pour femmes, hommes, enfants et la maison. Nous l'avons fait en écoutant ce que vous aviez à nous suggérer et en travaillant très fort. Nous croyons avoir atteint notre but avec des articles qui vous offrent la meilleure qualité possible, au meilleur prix possible. Nous vous invitons à les découvrir, surtout si vous n'êtes pas venus chez Eaton depuis quelques temps. Aussi, nous vous offrons un rabais de 25% sur une sélection d'articles «seulement chez Eaton» partout en magasin.

«À découvrir»

(à un prix que vous voulez payer)

25% de rabais

Seulement chez Eaton

Plus pour moins. À découvrir



On veut être votre magasin.